

*Attribution de temps*

revenus augmenteront en proportion. C'est dans cette perspective qu'il faut reconnaître que nous devons, dans la mesure du possible, nous assurer que la relance est expansionniste et judicieuse.

L'évolution de la situation, depuis un an ou dix-huit mois, prouve qu'il n'y a eu aucun lien direct entre les taux d'intérêt et le déficit, et les taux d'intérêt ont beaucoup diminué par rapport au plafond qu'ils ont atteint avant la récession, malgré l'augmentation du déficit fédéral. Il ne faut pas en déduire toutefois que les événements qui se déroulent chez nos voisins du Sud n'influent pas sur nos taux d'intérêt. Au contraire, en période de marasme cyclique, les besoins du secteur privé . . .

**Le président suppléant (M. Guilbault):** A l'ordre. La présidence doit interrompre le député pour l'informer que son temps de parole est écoulé.

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Monsieur le Président, cette journée est incroyable. Nous voici engagés dans un débat de deux heures parce que le gouvernement a décidé, à la faveur de sa majorité, de nous enlever la liberté de nous exprimer sur un projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Le même jour, monsieur le Président, nous apprenons par le *Feuilleton* que le gouvernement a l'intention de faire un emprunt supplémentaire de quatre milliards. La liberté de parole n'est pas sitôt supprimée sur la mesure principale qu'est déjà présentée une motion pouvant conduire à une tentative gouvernementale d'emprunter quatre milliards de plus que les 29.55 déjà prévus. Cette journée a quelque chose d'irréel.

J'ai écouté la dernière intervention. Je me demande si nous pourrions convaincre le député de se vanter en première page de ses imprimés électoraux d'avoir voté une vingtaine de fois aux Communes en faveur de la clôture, de la suppression des discours à la Chambre. Voilà ce que les députés de l'arrière-ban ont fait. Ils ont, une vingtaine de fois, approuvé le gouvernement de vouloir priver les députés de leur liberté de parole. C'est ce qu'ils ont l'intention de faire plus tard dans le courant de la journée.

Pourquoi, monsieur le Président? Pourquoi les députés de la majorité préfèrent-ils une société où le cabinet, ce petit groupe restreint dont certains membres sont élus et d'autres nommés, abolit la liberté de parole? Par quoi la remplaceront-ils? S'ils poussent leur prédilection pour la clôture assez loin, où irons-nous? Nous pourrions aboutir à la dictature où tout le monde devra se soumettre. C'est une des conséquences logiques à long terme. Je ne crois pas que les Canadiens, en fait les Nord-Américains, le toléreraient. Mais comment nous défendre si notre liberté d'expression est menacée? Devrons-nous nous battre à coups de poing? Prendre les armes et faire la révolution?

• (1640)

Les auteurs du Règlement de la Chambre des communes ont prévu une disposition qui permet au gouvernement, à la majorité des députés à la Chambre, de limiter le débat. Mais lequel d'entre nous aurait jamais pu croire que cette règle serait appliquée systématiquement? Que les députés ne pourraient intervenir sur des questions aussi importantes pour les Canadiens? Personne, selon moi. Je crois qu'à l'origine, cette règle ne devait être appliquée que très très rarement. A l'occasion, si une poignée de députés entravaient nettement les travaux de la

Chambre sur une question de peu d'importance, c'est alors que la règle servirait.

Je soutiens, monsieur le Président, que la majorité des députés font un usage abusif de cette règle. Il n'y a pas si longtemps, le gouvernement faisait passer à la télévision une publicité pour souligner la nécessité d'une nouvelle constitution, publicité qui représentait des oies en plein vol et qui lui coûtait 6 millions de dollars. La loi constitutionnelle de notre pays allait être modifiée. Ce fut comme l'éclair qui déchire le ciel: personne d'entre nous ni aucun des premiers ministres provinciaux n'avaient vu la nouvelle loi. Le gouvernement l'a présentée à la Chambre et, deux semaines plus tard, il a mis fin au débat en imposant la clôture. Deux semaines, monsieur le Président. C'est abuser du Règlement de la Chambre.

Nous sommes aujourd'hui à examiner un projet de loi visant à autoriser l'emprunt de 29.55 milliards de dollars. Cela va nuire au secteur des affaires, aux Canadiens à revenu fixe et cela va contribuer à accroître le chômage. C'est un projet de loi extrêmement important et le gouvernement veut se protéger en privant les députés de leur droit d'intervenir et d'informer les Canadiens des implications de ce projet de loi. Un peu plus tard aujourd'hui, le gouvernement va nous demander de nous prononcer sur la motion et je suppose que les députés libéraux vont voter en faveur de la clôture. Cela fera plus de vingt fois qu'ils agissent de la sorte au cours de la présente législature. J'estime que la démocratie est menacée par un tel abus du Règlement de la Chambre et par l'appui que le parti libéral donne à cet abus.

Cette mesure législative est extrêmement importante, monsieur le Président. J'ai entendu des députés d'en face nous dire aujourd'hui que nous n'empruntons qu'à des Canadiens, que l'intérêt versé ne sortait pas du pays. Monsieur le Président, en principe, c'est vrai. Mais en pratique, c'est loin de l'être. Les Canadiens empruntent. Dans la conjoncture actuelle, le Canada ne pourrait pas exister s'il n'empruntait pas à l'étranger. Et chaque fois que nous empruntons, nous versons des intérêts à l'étranger. Le gouvernement croit peut-être qu'en empruntant à des banques canadiennes, c'est de l'argent canadien qu'il emprunte, mais ces banques s'approvisionnent aussi sur les marchés financiers internationaux. Et quelles sont les conséquences de ces emprunts? Ils dévaluent notre dollar et ravivent l'inflation.

Quand nous intervenons à la Chambre pour demander simplement qu'on nous accorde le droit de mettre en doute la nécessité de cet emprunt, et que les députés libéraux de l'arrière-ban sont prêts à nous refuser ce droit, c'est-à-dire le droit de parole, les Canadiens devraient se demander si le gouvernement n'a pas quelque chose à cacher. Qu'essaie-t-il de camoufler? Le gouvernement nous a dit qu'il lui manquerait 24 milliards de dollars cette année, mais il demande l'autorisation d'en emprunter 29. Et il a fait inscrire une motion au *Feuilleton* pour demander l'autorisation d'en emprunter encore 4. Le gouvernement veut emprunter 9 milliards de plus qu'il compte en dépenser. Pourquoi?

Ne croyez-vous pas que le gouvernement veuille créer des caisses noires pour répandre de l'argent dans les circonscriptions libérales afin de soudoyer les électeurs? Ne pensez-vous pas que ce soit une explication plausible monsieur le Président? Il s'agit d'une question brûlante. Pourquoi donc le gouvernement veut-il imposer la clôture? C'est qu'il préférerait que les citoyens ne découvrent pas pourquoi il veut emprunter